



## Pour l'autorité du professeur et le respect des règles dans les établissements

L'autorité du professeur est la condition de tout apprentissage. Notre rôle n'est pas facile puisque nous devons à la fois faire régner le silence, imposer une écoute et un travail collectif, et, grâce à notre savoir, constituer, quelques heures par semaine, un modèle séduisant pour des élèves d'âge divers.

Le SNALC tient à rappeler que le professeur et l'élève ne sont pas égaux, malgré des approches en ce sens des corps d'inspection ou des chefs d'établissement (l'élève acteur de la construction de ses propres savoirs !!!), que la conduite d'un groupe nécessite le respect d'une discipline collective dans l'intérêt de tous, et que la peur de l'impopularité ne peut guider l'action de l'institution.

Le SNALC intervient systématiquement chaque fois que les personnels d'un établissement en difficulté le sollicitent.

Il alerte les directeurs départementaux, se fait le relais et appuie les demandes collectives des personnels. Il les soutient si l'administration tente de les mettre en cause, du fait de leurs actions, voire essaie de les culpabiliser.

D'une façon générale il est tout à fait scandaleux que des professeurs soient obligés de faire pression pour obtenir des conseils de discipline en cas de violence grave, conseils dont la composition mériterait d'être revue, dans le sens d'une plus forte représentation des personnels.



### RAISON #3

**Pour l'autorité  
du professeur et le  
respect des règles dans  
les établissements**